

PENIBILITE AU TRAVAIL : LA DIRECTION EN PARLE, NOUS LA SUBISSONS !

Après avoir communiqué sur le bien fondé d'une contre-réforme du régime de retraite massivement rejetée par les cheminots, la direction SNCF a organisé des groupes de travail sur la pénibilité liée au travail.

Ces discussions se déroulant « à froid » sans la pression active des cheminots, gouvernement et direction SNCF ont pu empêcher toute possibilité de négociation sur les points défendus par les assemblées générales de cheminots en grève :

- Un calcul sur la base de 37.5 annuités.
- Le refus du système de décote.
- Le refus de la désindexation des pensions sur les salaires.
- Le refus d'un double statut.

Le début de ces réunions a été le moment choisi par le gouvernement pour publier les décrets légitimant la régression des pensions des cheminots (mi-janvier).

Pour SUD-Rail, ceux qui luttent ont raison : les « pseudos négociations » autour de la pénibilité démontrent qu'en l'absence d'un véritable rapport de force, la direction entend imposer le moins disant aux salarié-e-s.

La direction, fort de cette situation, a remis aux organisations syndicales un ensemble de tableaux visant à trier les emplois selon de pseudo-degrés de pénibilité, à partir de critères fixés par elle seule.

Pour SUD-Rail, les personnes légitimes pour parler de la pénibilité sont ceux qui la subissent et la vivent au quotidien, c'est-à-dire : chacun d'entre nous.

Nous n'oublions pas que le régime de retraite des cheminots tel qu'il était prenait en compte une reconnaissance de la pénibilité liée à la bonne marche du service public ainsi que les compensations qui allaient avec.

Nous n'oublions pas que la pénibilité liée au travail est à l'origine de trop nombreuses maladies professionnelles, accidents du travail, usure, vieillissement, décès prématurés.

Les critères de pénibilité mis en avant par la direction sont ceux communément admis car difficilement contestables :

Le travail de nuit, les horaires alternants, le travail répétitif, sous cadence imposée. Le port de charges lourdes, les expositions à des produits toxiques, aux bruits, aux vibrations, le travail en extérieur.

La direction a annoncé sa façon de voir les choses :

- Renégociation à venir de l'accord relatif à la cessation anticipée d'activité.
- Majoration de 3 minutes des repos compensateurs pour travail de nuit.
- Pour les métiers jugés « très pénibles » 2 jours de repos additionnels par an intégrés dans un compte épargne temps (CET).
- Accès à des postes « de fin de carrière » soi-disant moins pénibles.

La direction entendait fixer avec les organisations syndicales la liste des emplois pénibles avec un système type « usine à gaz » destiné à établir une cotation de la pénibilité métier par métier. Nous n'entrons pas dans cette démarche arbitraire. Le repérage des pénibilités est un exercice permanent qui doit donner lieu à la recherche de l'amélioration des conditions de travail au plus près du terrain.

Pour SUD-Rail, la pénibilité du travail dépasse largement le cadre fixé par la direction :

➤ La baisse des effectifs, les restructurations, la précarisation des postes, la course à la productivité, la mobilité contrainte sont autant de facteurs qui provoquent un stress important chez tous les salarié-e-s quel que soit leur métier. Les conséquences sur la santé des agents sont nombreuses et peuvent s'avérer très graves. Le stress accentue la pénibilité par des atteintes physiques et psychiques. Dans tous les services, nous constatons l'augmentation des troubles musculo-squelettiques, des troubles du sommeil, des dépressions, du ras-le-bol qui traduit le mal être au travail. La CPR exerce également une pression toujours plus forte pour nier la réalité et refuser de reconnaître les accidents du travail.

➤ Les mesurètes annoncées par la direction sont loin de compenser les pertes subies par les cheminots avec la contre-réforme des retraites. Concernant les aménagements de fin de carrière, la direction n'avance aucun chiffre : combien de postes, avec quel budget ? Si l'on prend en compte les objectifs de production de la direction il est probable que le soi-disant aménagement

des postes de fin de carrière pour ceux qui devront travailler plus longtemps viendra concentrer le travail pénible sur les plus jeunes. Sans oublier que la prolongation d'activité pèsera sur les volumes d'emploi : derrière tout cheminot devant continuer à travailler pour obtenir une retraite décente, il y a un jeune qui n'entrera pas dans l'entreprise.

➤ La direction voudrait faire croire aux cheminots qu'elle est volontaire pour réduire la pénibilité. Sa théorie est en décalage complet avec la réalité du travail tel qu'elle l'organise. Des chefs d'établissement soumis à des objectifs économiques, des agents devant prolonger leur carrière en étant moins productif : A SUD-Rail, nous considérons que cette situation ne peut qu'entraîner une forte progression des réformes, conséquences de procédures de reclassement mal conduites et d'une augmentation des situations de harcèlement moral pour tenter de se débarrasser des salarié-e-s les moins productifs.

La fédération SUD-Rail revendique :

- L'arrêt des réductions d'effectifs et la mise en place des moyens humains nécessaires pour organiser la production en prenant en compte la santé physique et psychique des cheminots tout au long de la carrière.
- L'arrêt des projets de remise en cause de la réglementation relative aux conditions d'utilisation du personnel (RH077).
- La reconnaissance de la pénibilité dès le premier jour d'embauche dans l'entreprise. L'attribution de mois de bonifications retraite eu égard aux contraintes liées aux missions de service public et à sa continuité.
- La pénibilité ne se monnaie pas et ne doit pas donner lieu à une augmentation de la flexibilité : Les éventuels comptes-temps doivent être abondés entièrement par l'entreprise avec des jours non-monetisables.
- Des réponses de qualité suivies d'effet aux réclamations individuelles et collectives traitées lors des DP et des CHSCT avec des décisions concrètes, des budgets alloués et des échéanciers de mise en œuvre.



La réduction de la pénibilité du travail est un combat permanent qui nous concerne tous ! La direction trompe les cheminots en évitant d'aborder la cause principale, majeure de la pénibilité : l'organisation du travail. Ce faisant, elle entérine la politique de recul social mené par le gouvernement.

Avec les cheminots, dans l'unité la plus large, nous nous faisons fort de créer les conditions permettant de faire aboutir ces légitimes revendications.

Personne aujourd'hui ne doit perdre sa vie à la gagner.